

Attestation d'assurance  
de responsabilité civile

Entreprises

Contrat n° 070 746 428

La Société Allianz IARD certifie que :

REUNION DES ASSOCIATIONS A COMPETENCE  
NATIONALE DE LA POSTE ET FRANCE TELECOM  
40, RUE DES PEUPLIERS  
75013 PARIS

Agissant tant pour son compte que pour celui de :

CLUB GEOLOGIE

est titulaire d'un contrat n° Z 70 746 428 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités définies au contrat.

La garantie est accordée à concurrence des montants suivants.

**Tableau des garanties**

Responsabilité civile	
Dommages corporels, matériels et immatériels :	6 097 961 Euros. par sinistre
dont :	
- Intoxications alimentaires :	762 246 Euros. par année d'assurance
- Maladies professionnelles	381 123 Euros. par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs :	762 246 Euros. par sinistre
- Dommages immatériels consécutifs :	381 123 Euros. par sinistre
- Dommages d'incendie, d'explosion, dégâts des eaux prenant naissance dans les locaux occupés temporairement :	762 246 Euros. par sinistre
- R.C. Vol :	7 623 Euros. par sinistre
- R.C. Objets confiés : (dommages matériels et immatériels consécutifs)	1 525 Euros. par sinistre

L'Assuré et son Assureur renoncent à tous recours contre les propriétaires de carrières, en cas d'accidents dans le cadre de fouilles géologiques effectuées par les membres du Club Géologique.

Ne peut engager l'Assureur en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable sous réserve de l'encaissement effectif de la cotisation.

Fait à Lyon, le 09.01.2025

Pour Allianz,

ALLIANZ IARD  
UNITE ABR - MIDCORP Gestion  
Entreprises IARD DAB/RC IMMO  
TSA1 1070 LA DEFENSE  
92087 PARIS LA DEFENSE CEDEX  
Olivier BATAILLON

